

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 25 (1945)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Finances fédérales et perspectives d'avenir  
**Autor:** Vermot, Robert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888830>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La législation fédérale sur les « rapports entre employeurs et travailleurs, en particulier sur la réglementation en commun des questions intéressantes l'entreprise et la profession » (art. 34 ter), permettra d'ouvrir la voie à la **communauté professionnelle** que nombreux, dans le monde ouvrier et certains milieux patronaux, appellent de leurs vœux. Il s'agit, comme on le sait, d'une organisation réunissant les associations d'employeurs et les syndicats ouvriers d'une profession, organisation ayant le pouvoir de régler les questions sociales et peut-être même économiques intéressantes cette profession. Ce sera là une œuvre toute nouvelle car, à notre connaissance, aucune expérience pratique d'envergure n'a été tentée en Suisse dans ce domaine.

Les articles économiques confient enfin à la Confédération le soin de légiférer sur le **service de placement** et sur la **formation professionnelle**, de même que sur la **compensation du salaire et du gain perdu en raison du service militaire**. Cette compensation a été improvisée en janvier 1940 par le Conseil fédéral avec l'aide des associations d'employeurs, entre autres, et a donné satisfaction. C'est pourquoi l'inscription de son principe dans la Constitution se justifie pleinement.

Il convient de souligner, en conclusion, que les nouveaux articles économiques consacrent une situation de fait. Ce n'est qu'en matière de relations entre employeurs et travailleurs, et en ce qui concerne la communauté professionnelle, qu'ils permettront à la législation fédérale d'innover.

Ces articles n'ont pas encore été soumis au Conseil des Etats, ni au peuple ni aux cantons. Il ne paraît donc pas impossible qu'ils se heurtent encore à certaines oppositions. En effet, le parti socialiste suisse s'est abstenu, lors de la votation au Conseil national, et le parti suisse du travail, de teinte plus accentuée, n'a pas pu voter, car il n'est pas représenté aux Chambres fédérales qui ont été élues lorsque les interdictions de certains partis étaient encore en vigueur.

Il y a longtemps que le peuple suisse n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur un projet d'une aussi vaste portée et qui touche de si près à sa vie quotidienne comme à son avenir matériel. Souhaitons que la matière très riche de ces articles soit étudiée par l'électeur et les partis dans le calme et sous l'angle de l'intérêt général.

**Charles AUBERT,**

Secrétaire de la Chambre de Commerce de Genève.

## FINANCES FÉDÉRALES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Si la Suisse a eu, en plein cœur de l'Europe, l'immense privilège d'être épargnée par le conflit mondial, son économie et ses finances n'en ont pas moins sévèrement ressenti le contre-coup de la guerre. En raison des dépenses considérables occasionnées par la défense nationale et par l'économie de guerre, la dette de la Confédération s'est accrue à une cadence vertigineuse, sextuplant depuis 1938. On estime qu'elle atteindra quelque neuf milliards de francs suisses à fin 1946. Encore faut-il accepter ce chiffre sous caution, qui ne tient pas compte d'autres postes guère plus encourageants : déficit éventuel des chemins de fer fédéraux, déficit de la caisse de pensions du personnel fédéral, déficits

importants également de divers soldes de clearing avec certains pays étrangers — l'Allemagne notamment — dont on peut, à juste titre, se demander s'ils seront jamais résorbés, ne serait-ce que partiellement. En fait, la Confédération risque fort de se trouver, à la fin de l'année prochaine, avec une dette de l'ordre de 11 ou 12 milliards de francs.

Le déficit du compte ordinaire de l'Etat se gonfle de même, sans discontinue, atteignant aujourd'hui 700 millions environ. Les impôts, qui se sont multipliés — sur le plan fédéral comme sur le plan cantonal et communal — (impôts sur le chiffre d'affaires, sur les bénéfices de guerre, impôt de défense nationale, sacrifice de défense

nationale, impôt anticipé à la source, impôt sur les marchandises de luxe, sur la fortune, sur les successions, impôt de timbre fédéral, etc.) ne suffisent plus à couvrir les dépenses sans cesse croissantes. On évalue que l'ensemble des charges fiscales qu'auront à supporter, pour l'année courante, les contribuables suisses sera de l'ordre de 2 milliards de francs environ, en tenant compte des quelque 250 millions versés par eux à la caisse de compensation pour perte de salaire, instituée pendant la guerre, maintenue à la fin de cette dernière et dont on se propose de faire une première base de financement pour l'assurance-vieillesse envisagée.

Des charges aussi énormes — représentant peut-être près d'un cinquième du revenu national — ne peuvent être encore augmentées, sous peine de menacer dangereusement la substance même de la fortune nationale, sous peine — pour reprendre l'expression du Président Truman, lors de sa récente allocution traitant du problème des salaires — « de tuer la poule aux œufs d'or »... Il est tragique de constater que, dans cette course diabolique, le premier coureur — les dépenses de l'Etat, en l'occurrence — ne peut jamais être rejoints par son partenaire de toujours — les recettes fiscales. « A quoi servent, s'est demandé le chef du Département des finances de la ville de Bâle, toutes les augmentations de recettes, à quoi sert une situation économique favorable, si dans la course perpétuelle entre recettes et dépenses, les premières ont toujours le dessous! » On peut, en effet, se le demander.

En fait — maigre consolation — la Suisse partage le sort de la grande majorité des autres nations, elles-mêmes endettées jusqu'au cou. Il n'est guère, sans doute, que les turbulentes républiques sud-américaines pour avoir tiré un large profit de la conjoncture de guerre, en redressant fortement leur situation financière, en accumulant les devises étrangères et l'or. Puisse cette félicité les engager à traiter, à l'avenir, leurs créanciers étrangers avec un peu moins de désinvolture que ce fut le cas naguère!...

Néanmoins, il est réjouissant de constater que le franc suisse a conservé, malgré les vicissitudes de l'heure, tout son crédit, tout son prestige, sur le plan national et international. La poli-

tique monétaire extrêmement prudente suivie par la Banque nationale — si prudente même qu'elle en devint, en maintes occasions, par trop rigide, ce qui lui vaut aujourd'hui de vives critiques de différentes sources — a permis de conserver à notre monnaie une position technique indiscutablement forte. Les réserves d'or ont plus que doublé depuis 1940, se fixant actuellement à 4,7 milliards de francs. La circulation des billets a naturellement suivi aussi une courbe ascendante marquée, passant de 1.966 millions, en janvier 1940, à quelque 3.750 millions en novembre de cette année. Gonflement qui, pour être notable, est cependant bien inférieur à ce qui s'est passé dans la plupart des autres pays européens. La couverture or des billets et autres engagements à vue atteint présentement 97,5 p. 100 environ, ce qui, on l'avouera, est une situation des plus enviables. Il serait dangereux d'en inférer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, que la Suisse est un pays de Cocagne, la solidité de sa monnaie assurée à tout jamais... La couverture métallique de la monnaie, de ce bon et vieil or dont on nous a annoncé maintes fois, et notamment dans le cadre de « l'ordre nouveau », la déchéance imminente et définitive — et qui se porte, de fait, mieux que jamais... — cette couverture, pour confortable qu'elle soit, ne suffit pourtant pas à écarter de notre franc les périls qui pourraient le menacer, à plus ou moins brève échéance.

Une fois encore, les années qui viennent de s'écouler nous ont appris combien la valeur assignée à une monnaie-papier est fragile, instable, voire arbitraire, que cette valeur ne signifie rien, sur le plan interne et pas davantage dans le domaine international, lorsque l'équilibre économique est rompu, lorsque la production est déficitaire, les échanges paralysés, le libre jeu de l'offre et de la demande compromis, le marché noir florissant. La réinstauration de cet équilibre économique est la condition essentielle du redressement à opérer dans chaque pays d'Europe, un facteur sans lequel toutes les tentatives amorcées, ici et là, pour assainir les finances de l'Etat — impôts extraordinaires, confiscations, échanges de billets, rajustements des parités, ponctions monétaires et autres opérations comptables de tout genre —

demeureront stériles, ou à tout le moins d'effet limité et temporaire. Il est hautement souhaitable que l'organisation monétaire mondiale, prévue à Bretton Woods, puisse accomplir effectivement les tâches qu'elle s'est proposées, afin d'éviter que le monde connaisse à nouveau le chaos monétaire et la course effrénée à la dévaluation, qui le plongèrent dans l'anarchie durant l'entre-deux guerres et aboutirent au résultat que l'on sait...

On en parle à nouveau de cette dévaluation, en Suisse et ailleurs. Certains théoriciens et professeurs en envisagent la possibilité prochaine, avec le plus grand sans-froid, voyant dans cette panacée le moyen d'injecter un sang nouveau à l'organisme économique anémisé, de stimuler fortement la reprise des échanges. Ce qui est discutable, surtout pour un pays comme la Suisse, lequel — à l'instar de la Grande-Bretagne — est, par nécessité, par tradition et par dilection, opposé à l'autarchie économique. Qu'il faille éviter, dans toute la mesure du possible, que notre pays ne redevienne, plus exactement ne demeure, un îlot de vie chère, chacun en convient. L'existence de nos industries d'exportation et hôtelière, dont les perspectives semblent devoir être favorables, est fortement dépendante de la valeur d'échange de la monnaie. Mais elle l'est tout autant du coût de la vie en Suisse même. Dépourvu de toute richesse naturelle, à l'exception de la houille blanche, privé de charbon, de pétrole, de métaux, de denrées, d'épices, de textiles, notre pays, pourtant fortement industrialisé, doit importer toutes les matières premières essentielles à la fabrication des produits manufacturés qui ont établi sa renommée. Le rythme de ses exportations est donc fonction directe de celui de ses importations. Il en est évidemment de même du coût de production des marchandises destinées aux marchés extérieurs. La diminution des prix à l'exportation, que permet une dépréciation de la monnaie, est progressivement neutralisée par le renchérissement des matières premières importées, par l'augmentation interne du coût de la vie, entraînant une réadaptation des salaires. La dévaluation signifie, en outre, une perte sèche pour l'épargnant, le rentier, le retraité, pour les corporations publiques et privées, pour les compagnies d'assurances, dont les capitaux sont, en grande partie, investis dans des valeurs à revenu

fixe. L'Etat tire, de cette opération comptable, un profit immédiat et substantiel, dont on ne sait malheureusement que trop qu'il est bien vite absorbé dans le gouffre des dépenses publiques. C'est dire, lors même que la tentation soit forte, combien la dévaluation monétaire implique de conséquences dangereuses, sur les plans social et psychologique notamment. A renouveler périodiquement une telle opération, on lui enlève finalement la portée heureuse qu'elle avait pu avoir primitivement. On accentue, on accélère ainsi la dépréciation du pouvoir d'achat de la monnaie, que l'on peut constater dans chaque pays depuis 1914, on favorise l'inflation.

La politique que suivra la Confédération en la matière dépendra, est-il besoin de le dire, en droite ligne de l'attitude prise par les grandes puissances, et surtout par les Etats-Unis, dont la monnaie, plus fortement hypothiquée qu'on ne paraît l'imaginer communément (soit dit en passant) est aujourd'hui, sera demain l'étalon dirigeant. Si, pour des motifs divers — et il n'en manquera point — les Etats-Unis, de même que le bloc sterling décident de dévaluer, il est quasi probable que nous nous verrons contraints de faire de même, imités par la plupart des autres pays. Auquel cas il serait peut-être alors préférable d'agir diligemment, plutôt que d'attendre quelques années, comme ce fut le cas en 1936, au cours desquelles nous eûmes à supporter un handicap commercial extrêmement lourd et une crise économique sérieuse.

Pour lors, aussi cher que soit notre franc, il faut bien convenir que nos industries d'exportation n'en souffrent nullement. L'horlogerie connaît une prospérité extraordinaire, dont on souhaite qu'elle ne fasse pas « tourner la tête » aux intéressés ; l'industrie des machines est, affirme-t-on, au bénéfice de commandes considérables, assurant son activité pour longtemps. Il en va de même pour l'industrie chimique, pour celle des textiles, nombre d'autres encore. Le ravitaillement en matières premières accuse, à l'exception du charbon toujours terriblement rare, une progression réjouissante. Grâce à nos abondantes réserves d'or, nous nous trouvons en mesure de régler nos achats « cash », position privilégiée et appréciée des fournisseurs assaillis de demandes de crédit...

On est donc en droit, semble-t-il, de nourrir un optimisme de bon aloi. Les craintes d'un chômage massif, que d'aucuns nous annonçaient comme certain, se sont estompées. Il est curieux de noter, à ce propos, comme certains personnages, mis par des sentiments louables certes, mais pessimistes par essence, semblent envisager le chômage comme une calamité inévitable, voire naturelle. Et pourtant, c'est là phénomène absolument anormal, qu'il conviendrait de considérer comme tel. En Suisse comme ailleurs, l'Etat a pris ses précautions pour y parer le cas échéant, ce qui est fort bien. On ne se lassera pourtant de répéter que la mise en chantier de grands travaux n'est nullement la solution idéale, qui arrache à leurs professions des ouvriers, des employés qualifiés, pour en faire des manœuvres ou des terrassiers, compromettant de la sorte leurs chances ultérieures de réadaptation professionnelle. Il serait certes préférable d'assurer le « full employment » dans le cadre propre à chaque corporation. Les moyens financiers pour ce faire ne seraient sans doute pas plus élevés, on conserverait à l'entreprise privée ses forces, on assurerait à l'ouvrier et à l'employé une existence matérielle suffisante, sans affaiblir dangereusement son moral, sa résistance physique, son équilibre psychique.

C'est en s'inspirant de sentiments d'équité et de justice, en maintenant la solidarité qui s'est unanimement manifestée pendant la tourmente, que la Suisse pourra trouver les solutions propres à assurer son avenir économique, à créer le climat social favorable à une collaboration fructueuse entre employeurs et employés. Les problèmes qui lui sont posés sont les mêmes partout. On le voit actuellement aux Etats-Unis, dont le standard de vie est pourtant le plus élevé qui soit au monde, et où les revendications ouvrières prennent aujourd'hui des proportions considérables. Ces conflits, là-bas comme chez nous, ne pourront être aplatis que par une bonne volonté réciproque, de la pondération et de la modération. C'est en desserrant fortement l'étreinte qui paralysa l'initiative privée

pendant la guerre que l'on y parviendra sans doute de la manière la plus heureuse, l'Etat pouvant jouer un rôle conciliateur, une mission d'arbitre, sans tendre pour cela à renforcer l'emprise déjà trop considérable qu'il a acquise, à la faveur des pleins pouvoirs, sur toute l'activité économique de la nation.

Nous ne reviendrons pas, il est préférable de s'en convaincre, au « libre échange » qui s'épanouissait jadis. Mais le peuple suisse, d'autre part, n'est pas encore mûr — tant s'en faut — pour le collectivisme intégral (1). C'est donc dans une collaboration harmonieusement ordonnée entre le patronat, la classe ouvrière et l'Etat qu'il nous faut sans doute chercher notre voie. Pour sa part et dans la mesure de ses moyens limités, la Suisse se doit d'en revenir à la liberté du commerce, en rendant aux échanges extérieurs la souplesse dont ils ont besoin. Les systèmes de clearing bilatéraux, puis multilatéraux, qui fleurirent avant 1939, et auxquels nous avons souscrit parfois avec trop de précipitation, n'ont aucunement donné les résultats escomptés. L'expérience a prouvé qu'il n'est pas possible d'établir les échanges entre nations sur une base rigide de stricte compensation. Cela conduit infailliblement à des situations fausses, génératrices de mesures asservissant l'économie nationale à l'Etat (protectionnisme, subventions, fixation arbitraire des taux de change, blocage des créances, délais interminables des paiements, etc.)

Souhaitons que, pour notre part, nous ne renouvelions pas les erreurs commises dans le quart de siècle écoulé. Espérons qu'il en sera de même dans les autres pays, afin que ne soient pas vains les sacrifices consentis ou supportés par des millions d'individus qui sont tombés pour que cette terre, et singulièrement notre malheureux continent, ne connaisse plus le despotisme politique, racial ou économique que quelques ambitieux, orgueilleux et égoïstes ont cherché à lui imposer.

**Robert VERMOT**

(1) Les récentes élections dans diverses régions du pays l'ont éloquemment prouvé.